

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
A MONSIEUR GERARD ROY POUR LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
DU MARDI 9 JUILLET 2024**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 9 juillet 2024, chargée d'examiner le dossier de la SAS IMOCOMPARK (création d'un magasin – Enseigne ZEEMAN – Parc de la Jaufertie à Soyaux),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 9 juillet 2024,

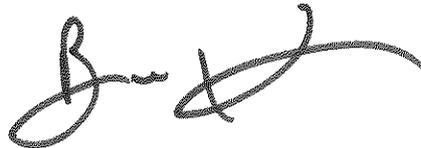
ARRETE

Article 1er : Monsieur Gérard ROY, Vice-Président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 9 juillet 2024.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 26 JUIN 2024

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Reçu en Préfecture

le : 26 JUIN 2024

Affiché ou notifié

le : 26 JUIN 2024